

Montréal, le 14 février 2017

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :            Participants**

**Objet :        Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des  
coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro  
(Dossier R-3867-2013 Phase 3-A)**

---

Mesdames, Messieurs,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des échanges entourant la date pour les contestations en lien avec certaines réponses de Gaz Métro. Elle a également pris connaissance de la suggestion de Gaz Métro, en date du 10 février 2017, de fournir ses commentaires à leur égard dans les trois jours ouvrables suivant le dépôt de la dernière contestation, soit celle annoncée par le ROEÉ dans sa correspondance du 8 février 2017 (C-ROEÉ-0072) suivant la traduction anglaise des réponses de Gaz Métro aux demandes de renseignements de Monsieur Paul L. Chernick (B-0196, B-0209, B-0210 et B-0212).

En conséquence, la Régie de l'énergie vous informe qu'elle attend les demandes de contestation des intervenants **au plus tard le 15 février 2017 à 12 h**. Gaz Métro devra fournir ses commentaires à leur égard **au plus tard le 20 février à 12h**.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml